



DGA/EUE



Atelier sur le thème « Retours sur la mise en place des AUE et leur fonctionnement : quels acquis, quels défis et solutions pour l'avenir ? »

RAPPORT DE SYNTHÈSE



Avec l'appui technique de Eau Vive Burkina, de l'IRC Burkina, de la MCD, du PEA-GIZ et du PS-Eau

Ziniaré, du 26 au 28 mai 2015



giz



Table des matières

I - INTRODUCTION	3
II - Déroulement de l'atelier.....	3
1. La cérémonie d'ouverture	3
2. Les Travaux.....	4
3. La visite de terrain	5
4. Les principaux enseignements de l'évaluation de l'atelier	5
III - Recommandations de l'atelier	5
1. L'amélioration de la collaboration entre les communes et les AUE	5
2. L'entretien régulier des PMH pour un service pérenne.....	7
3. L'implication des usagers dans la gestion du service de l'eau.....	10

I - INTRODUCTION

1. Contexte

Dans le cadre des activités du réseau ACTEA Burkina un atelier d'échanges et de partage d'expériences sur le thème « **retour sur la mise en place des AUE et leur fonctionnement : quels acquis, quels défis et solutions pour l'avenir ?** » a été organisé du 26 au 28 mai 2015 dans la salle de réunion de la mairie de Ziniaré. Cet atelier a accueilli une cinquantaine de participants mobilisés par les membres du comité de pilotage du réseau: l'AFD, le CEMEAU, la DGAEUE, la DGRE, Eau-vive, GIZ-PEA, l'IRC Burkina, la MCD, le PS-EAU, le réseau Projection et le SPONG. Les participants étaient composés de représentants d'AUE, de Comités Communaux de l'Eau, de points focaux, de techniciens municipaux eau et assainissement, de secrétaires généraux de mairie, d'anciens élus, d'un représentant des artisan-réparateurs du Plateau Central, des agents des services étatiques en charge de l'eau et de l'assainissement et de partenaires techniques et financiers (cf. Liste des participants en annexe).

2. Objectifs et attentes par rapport à l'atelier

L'atelier avait pour objectifs de :

- ✓ Créer un espace d'échanges entre acteurs locaux en charge du service de l'eau potable ;
- ✓ Renforcer les connaissances des acteurs pour une meilleure gestion locale des services et un accès durable à l'eau potable ;
- ✓ Capitaliser les expériences en cours.

II - Déroulement de l'atelier

1. La cérémonie d'ouverture

L'atelier a démarré par une cérémonie d'ouverture au cours de laquelle un mot de bienvenue a été prononcé par Monsieur Pascal COMPAORE, 1^{er} Vice président de la Délégation spéciale de Ziniaré. Dans son intervention, le 1^{er} Vice président a remercié le Réseau ACTEA Burkina et ses membres pour le choix de sa commune pour abriter l'atelier. Il a par ailleurs souligné que cet atelier d'échanges et de partage d'expériences vient à point nommé, dans la mesure où les recommandations qui y seront issues permettront de renforcer les compétences des acteurs locaux pour une meilleure gestion des services de l'eau potable.

La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une présentation du Réseau ACTEA Burkina et du programme de l'atelier. On peut retenir que le Réseau ACTEA Burkina est une plate forme d'information, d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs intervenants dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso.

Un tour de table a été organisé à la suite de la cérémonie d'ouverture pour permettre aux participants de se présenter et d'exprimer leurs attentes par rapport à l'atelier. Les attentes des participants se résument aux principales préoccupations suivantes :

- ✓ Connaitre d'autres expériences et notamment les réussites et les difficultés rencontrées dans d'autres communes dans la mise en application de la réforme ;
- ✓ Favoriser la mise en réseau entre acteurs ;
- ✓ Mieux percevoir les rôles et responsabilités de chaque acteur concerné par la réforme ;
- ✓ Mieux comprendre en quoi consiste le monitoring sur le terrain ;
- ✓ Veiller à ce que les recommandations issues de l'atelier soient prises en compte par l'administration pour améliorer le dispositif mis en place dans le cadre de la réforme.

2. Les Travaux

La démarche adoptée durant les 3 jours de l'atelier a été articulée autour des travaux en session plénière et sous forme de groupes de travail:

- Les travaux en session plénière ont été organisés autour des communications suivies des débats et échanges puis de témoignages d'acteurs pour favoriser le partage d'expériences ;
- Les travaux en groupes plus restreints ont facilité les échanges entre les participants et la prise de parole de chacun. Les participants ont été répartis en trois groupes de travail, composés par catégories d'acteurs (représentants d'AUE, de communes et de partenaires techniques et institutionnels), qui ont échangé et formulé chacun des recommandations à partir de leurs propres expériences autour des trois problématiques centrales de l'atelier :
 - ✓ **La collaboration entre les AUE et les communes** : Quels sont les acquis et les difficultés rencontrées dans l'exécution de la convention de délégation de gestion ? Quelles sont les attentes de la part des différents acteurs (AUE et communes) ? Quel est le niveau d'appropriation des outils de gestion mis en place dans le cadre de la réforme ?
 - ✓ **L'entretien des ouvrages pour un service pérenne** : Comment renforcer les collaborations entre AUE – maintenanciers – communes ? Comment améliorer la maintenance et la réparation des pannes ?
 - ✓ **L'implication des usagers dans la bonne gestion du service de l'eau** : Comment surmonter les difficultés liées au recouvrement des coûts ? Comment définir le prix et le mode de paiement de l'eau ? Quel mécanisme de redevabilité mettre en place pour améliorer le dialogue et la transparence avec les usagers ?

3. La visite de terrain

Un des moments forts de l'atelier a été la visite terrain de l'AUE du village de Taonsgo de la commune de Ziniaré. Cette visite avait pour objectif de permettre aux participants de s'inspirer de l'expérience de cette AUE exemplaire de la commune de Ziniaré pour améliorer leurs pratiques.

Considérée comme une marque de distinction à leur égard, tous les membres fondateurs de l'AUE ainsi que la majeure partie des usagers sont sortis pour échanger avec les participants. Les questions et échanges ont essentiellement porté sur les stratégies de recouvrement de l'argent du service de l'eau, le taux de recouvrement et la nature des relations de l'AUE du village de Taonsgo avec les autres acteurs (commune et maintenanciers). Selon les membres du bureau exécutif de l'AUE, le bon fonctionnement de leur structure découle de la forte adhésion des usagers aux principes de la réforme due aux actions de sensibilisation dont ils ont toujours bénéficiés, d'où le fort taux de paiement du service de l'eau dans le village.

La sortie s'est terminée sur une note de satisfaction, et les échanges ont permis à chaque acteur (participants et usagers) d'enrichir ses connaissances sur les stratégies de gestion du service de l'eau.

4. Les principaux enseignements de l'évaluation de l'atelier

Les participants étaient satisfaits de se retrouver entre pairs pour échanger sur des problématiques communes et ont fortement apprécié les travaux en groupes, suivis des témoignages et enfin la visite terrain. Ces activités, selon les participants, ont été des opportunités pour eux d'enrichir leurs connaissances sur les expériences des différentes communes, lesquelles vont leur permettre d'améliorer leurs pratiques sur le terrain.

Les participants dans leur ensemble ont clairement relevé que les rencontres d'échanges et de partage d'expériences jouent un rôle important dans l'amélioration de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement. C'est pourquoi ils ont exprimé le souhait de voir ces cadres d'échanges se multiplier dans l'avenir.

III - Recommandations de l'atelier

1. L'amélioration de la collaboration entre les communes et les AUE

L'émergence des AUE et la délégation de gestion du service public de l'eau par la commune aux AUE figurent parmi les principes fondamentaux de la réforme. La bonne collaboration entre ces deux acteurs est donc fondamentale pour une bonne gestion du service. De manière générale, si les AUE sont mises en place dans quasiment tous les villages du pays et si les usagers adhèrent aux principes de la réforme, de nombreuses difficultés persistent et peuvent entraîner des blocages à différents niveaux. L'atelier a été l'occasion pour les participants de formuler différentes recommandations pour améliorer la collaboration entre la commune et les AUE.

Recommandation 1 : Réviser les textes de la réforme

La mise en application des textes de la réforme demeure difficile sur le terrain sur certains aspects (la durée du mandat du bureau de l'AUE, la durée de la convention de délégation de gestion ; l'obtention du récépissé de reconnaissance)

Il s'agit donc de :

- **Harmoniser la durée du mandat du bureau exécutif des AUE** (dont les membres sont élus pour 2 ans) **avec la durée de la convention de délégation de gestion** (qui est de 5 ans) ;
- **Faciliter l'obtention du récépissé de reconnaissance des AUE**, qui ne peut être délivré que par le Haut-commissaire de la province, souvent éloigné de certains villages. Les Préfets sont des acteurs plus proches du terrain et pourraient faciliter certaines démarches administratives, comme la délivrance du récépissé de reconnaissance des AUE ;
- **Procéder à une simplification des outils de gestion et de suivi et leur traduction en langue locales** pour favoriser davantage leur **maîtrise et appropriation par les AUE et améliorer ainsi la collaboration avec la commune** qui dispose souvent de peu de moyens de suivi. En effet, les textes de la réforme prévoient la mise en place et l'appropriation d'un certain nombre d'outils de gestion et de suivi par les AUE. Mais ces outils sont souvent jugés complexes pour la majeure partie des AUE, dont les membres sont pour la plupart analphabètes ;
- **Favoriser une plus forte implication des femmes au sein des bureaux exécutifs** des AUE (en introduisant ce principe dans les textes) ;
- **Mettre en place des mesures incitatives** permettant de **primer et récompenser les AUE qui fonctionnent bien et encourager les autres à améliorer leurs pratiques.**

Recommandation 2 : Favoriser la concertation entre les acteurs et assurer le suivi de l'action des AUE

- **Mettre en place des cadres d'échanges et de partage d'expériences entre AUE d'une même commune et entre les AUE et la commune** pour renforcer la collaboration entre ces acteurs et le dialogue inter-villageois au sein d'une même commune ;
- **Appuyer la création de services techniques municipaux d'eau et d'assainissement (STMEA) et de comités communaux de l'eau (CCEau)** qui constituent des dispositifs pouvant faciliter : i) une meilleure coordination entre les acteurs d'une commune ; ii) un suivi renforcé des AUE ; iii) un respect des engagements contractuels des différentes parties, comme le versement de la redevance aux communes par les AUE ; iv) et l'entretien préventif des ouvrages avec les tournées de suivi des maintenanciers en contrat avec la commune ;

- **Renforcer les capacités des communes par la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation des AUE** en s'appuyant sur les STMEA et les CCEau au niveau des communes. En effet, par manque de ressources, notamment humaines, le suivi des AUE à l'échelle d'une commune fait souvent défaut. Dans telle situation, il est difficile de disposer d'une vision globale du fonctionnement des AUE, des difficultés qu'elles rencontrent, des taux de recouvrement, etc.
- **Mobiliser des ressources financières dans les budgets communaux** pour un meilleur accompagnement des AUE.

Recommandation 3 : S'assurer que chaque acteur joue pleinement son rôle

- **Aider les acteurs à avoir une meilleure connaissance de leurs rôles et faciliter leur appropriation.** Bon nombre d'acteurs sont impliqués dans la gestion des PMH telle que préconisée par la réforme : gestionnaires, AUE, communes, services déconcentrés de l'Etat, maintenanciers, usagers. Toutefois, la plupart de ces acteurs ont du mal à respecter leurs engagements du fait d'une faible connaissance et appropriation de leurs rôles.
- **Veiller à ce que les bureaux exécutifs des AUE rendent compte aux membres des AUE.** L'enjeu est d'assurer la transparence à l'égard des usagers qui doivent contribuer financièrement à la gestion du service de l'eau. La communication et la transparence peuvent favoriser les relations de confiance et encourager les usagers à verser leurs cotisations.
- Faire en sorte que les AUE respectent **le recours aux artisans en contrat avec la commune** et versent la redevance aux communes pour la maintenance préventive.
- **Veiller à ce que la commune, responsable de la qualité du service de l'eau sur son territoire, respecte ses engagements** à différents niveaux : i) **appuyer les AUE** notamment dans le recouvrement, ii) **promouvoir la consommation d'eau potable** auprès des usagers, iii) **recruter des maintenanciers de qualité** (ou les former pour le cas des communes qui n'en ont pas) iv) et **mettre en place des boutiques d'approvisionnement de pièces détachées** pour les PMH.

2. L'entretien régulier des PMH pour un service pérenne

La maintenance régulière des PMH et la capacité à réagir rapidement en cas de panne sont les conditions importantes pour un service fonctionnel sur la durée. La bonne collaboration avec les maintenanciers sur le territoire communal est donc indispensable. Pour améliorer la maintenance des équipements et pérenniser le service, les recommandations suivantes sont formulées :

Recommandation 1 : Renforcer les capacités des maintenanciers et leur professionnalisation

- **Rendre obligatoire la formation des maintenanciers lors de l'installation de nouvelles marques de pompes.** Certains maintenanciers n'ont pas été formés sur toutes les marques de PMH, ce qui conduit souvent à des interventions de mauvaise qualité sur les nouvelles PMH, qui se répercutent souvent sur leur fonctionnalité.

- **Mettre en place un système de récompense en fonction de la qualité des interventions et un système de garantie lors d'une réparation** pour garantir des interventions de bonne qualité : Exemple du système de Bonus/Malus déjà en expérimentation dans les communes de Lâ- Todin et Bagaré ;
- **Conditionner le paiement des tournées de suivi à la fourniture de la fiche d'intervention visée par tous les acteurs.** Il arrive souvent que la fiche d'intervention des tournées de suivi des PMH ne soit pas visée par tous les acteurs impliqués dans la gestion du service de l'eau. Cela aboutit le plus souvent à des paiements de facture d'un montant supérieur au nombre de PMH effectivement suivies.

Recommandation 2 : Améliorer l'accès aux pièces de rechange et la transparence dans la maintenance

Parmi les conditions devant permettre à la réforme d'atteindre ses objectifs, un des éléments qui fait le plus souvent défaut est la proximité des pièces de rechange. En effet, si les textes exigent que toute panne doive être réparée sous 48h (après validation du devis par l'AUE), dans beaucoup de communes les pièces détachées ne sont pas facilement disponibles et accessibles. Le manque de transparence dans l'approvisionnement de ces pièces (au niveau de la qualité et du prix) a également été soulevé comme un des problèmes actuellement rencontrés. Pour cela les mesures suivantes ont été proposées :

- **Elaborer un référentiel des coûts des pièces détachées des PMH et de la main d'œuvre** et le mettre à la disposition des AUE afin d'éviter les surfacturations des coûts des pièces et prestations aux AUE qui n'ont pas souvent assez de ressources pour réparer leurs PMH en panne.
- **Former les techniciens** (quand il y en a) **au contrôle des pièces de rechange pour mieux conseiller les maintenanciers et AUE sur la qualité des pièces et des prestations** pour également améliorer la transparence dans la maintenance des PMH.

Afin de mutualiser les coûts, plusieurs options ont été suggérées :

- **La création de boutiques de pièces de rechange au niveau communal, provincial ou intercommunal** (le système d'intercommunalité peut faciliter la mise en place d'un dépôt) ;
- **La mise en place d'un panier commun** (mutualisation des moyens des AUE d'une commune) ;
- **L'élaboration d'une convention entre commerçants et communes** peut également faciliter les démarches et les collaborations.

Recommandation 3 : Plaider en faveur d'un assouplissement des procédures

Une des difficultés qui handicape la bonne gestion des PMH est l'absence de maintenanciers dans certaines communes. Les tournées de suivi ne sont donc pas réalisées, ce qui impacte sur les relations de confiance entre acteurs (usagers/AUE et AUE/commune) et donc sur le recouvrement des coûts. Pour remédier à ces problématiques, les participants proposent notamment de :

- **Assouplir les procédures de recrutement des maintenanciers** en : i) **simplifiant la procédure de recrutement du maintenancier** (éviter de demander le numéro IFU en sachant que la plupart des maintenanciers dans les villages exerce dans l'informel)
- **Faire un plaidoyer au niveau du ministère de l'économie et des finances pour une dérogation spéciale sur la contractualisation avec les maintenanciers** ; par exemple exonérer ces derniers du paiement de l'impôt, et ne pas exiger le numéro IFU lors du recrutement par la commune ;
- **Mettre en place un mécanisme (une régie) permettant au maintenancier de percevoir directement l'argent généré par les tournées de suivi des PMH à la mairie** et non au trésor public, ceci pour faciliter le paiement des maintenanciers ;
- **Revoir les textes de passation de marchés publics pour faciliter la réalisation de forages de qualité** en amont de l'entretien et de la maintenance des PMH.

Recommandation 4 : Favoriser le suivi et le dialogue entre les acteurs

Au cours des échanges, il est ressorti que le renforcement des capacités des communes était un gage de qualité pour la gestion du service de l'eau. C'est pourquoi il est préconisé de :

- **Appuyer la commune à travers la création d'un STMEA** pour améliorer les taux de recouvrement des redevances ;
- **Effectuer de suivis rapprochés des interventions** des maintenanciers ;
- **Mettre en place un comité au niveau communal pour gérer la maintenance.**

Afin de faciliter le dialogue et restaurer le climat de confiance entre les acteurs, il est suggéré de :

- **Mettre en place un cadre de rencontre et de concertation** par commune **entre AUE, maintenanciers et les autres acteurs**, avec des rencontres périodiques au cours desquelles il sera présenté à tous les acteurs le bilan annuel de la gestion du service de l'eau, suivi de débats et de propositions d'actions correctives s'il y a lieu.

Pour améliorer les relations entre AUE et maintenanciers, il est important de :

- **Informier et de former les AUE au contenu du contrat de prestation des maintenanciers** ;
- **Sensibiliser les AUE aux coûts des interventions** et également à une **meilleure utilisation des PMH** pour réduire les pannes
- **Identifier un médiateur**, pour aider à réguler les conflits éventuels entre AUE et maintenanciers.

3. L'implication des usagers dans la gestion du service de l'eau

Les usagers font partie prenante de la réforme et sont des acteurs incontournables à impliquer dans la gestion du service de l'eau. Si l'utilisateur a des devoirs (contribuer financièrement au service) il a également des droits (disposer d'informations claires et transparentes sur la gestion des fonds collectés). Pour donc améliorer l'implication des usagers dans la gestion du service de l'eau, des recommandations ont été formulées sur trois aspects fondamentaux étroitement liés qui ont fait l'objet de discussion dans les trois groupes de travail : la redevabilité, le recouvrement, la fixation du prix de l'eau.

Recommandation 1 : Encourager le principe de redevabilité

Il est normalement prévu que le bureau exécutif de l'AUE tienne trois réunions par an ainsi qu'une Assemblée Générale avec les membres fondateurs de l'AUE pour aborder les questions relatives à la gestion administrative et financière et à son organisation. Ces rencontres ont notamment pour objectif de rendre compte aux usagers de la gestion du service de l'eau et de les informer d'éventuelles décisions prises. Dans la pratique, la tenue de ces instances n'est pas respectée et les informations ne sont pas souvent communiquées aux usagers. Pour pallier ces difficultés, les propositions suivantes sont formulées :

- **Aux AUE de rendre compte régulièrement aux usagers** pour plus de transparence sur la gestion des fonds pour le maintien d'un climat de confiance ;
- **Aux communes d'initier** : i) **des cadres de dialogue et de concertation avec les usagers**, à travers la mise en place d'un STMEA ; ii) **un espace de dialogue et d'interpellation communautaire**, sous la forme d'une **rencontre annuelle entre acteurs** (commune, AUE, maintenanciers, partenaires, etc.) ;
- **Partager les décisions importantes par le biais d'un crieur public ou dans les lieux de culte** pour une meilleure circulation de l'information auprès des usagers.

Recommandation 2 : Assurer le recouvrement des coûts

Le recouvrement des coûts est probablement la tâche la plus complexe à laquelle les AUE font face quotidiennement. Si dans tous les villages où les AUE ont été mises en place, les usagers savent qu'ils doivent désormais payer le service de l'eau pour l'entretien des PMH, leur renouvellement, voire la construction de nouveaux forages, les taux de recouvrement restent généralement faibles. Il faut néanmoins noter qu'ils peuvent être très variables d'un village à un autre, même au sein d'une même commune.

Pour pallier à ces obstacles, les participants proposent de :

- **Mettre l'accent sur la sensibilisation**, démarche fondamentale pour convaincre les usagers ;
- **Accompagner la commune, qui est le maître d'ouvrage, à appuyer les AUE dans le recouvrement de l'argent du service de l'eau ;**

- **Sensibiliser les populations en amont des réalisations des infrastructures** (notamment pour s'assurer de la validation du projet par les populations), **pendant et après les travaux** ;
- **Associer de façon directe et indirecte aux actions de sensibilisation l'ensemble des acteurs concernés**, les hygiénistes, les agents de santé, les personnes influentes, les APE, les COGES, et bien évidemment la commune (via un membre du conseil municipal et/ou le CCEau pour harmoniser les messages dans les villages).
- **Adapter les messages véhiculés** à la population **au contexte**, tant sur le fonds que sur la forme : suivi de proximité, théâtre forum, identification de messages « clés » (comparaison par exemple entre les frais dépensés pour la santé et ceux pour la consommation d'eau potable).

Outre la sensibilisation, le rôle de la commune doit être renforcé à différents niveaux via :

- **la création d'espaces de dialogue** pour communiquer sur la gestion des fonds collectés auprès des usagers **et favoriser ainsi la gouvernance et la transparence** ;
- **la mise en place d'un système de suivi-évaluation** du service de l'eau pour un suivi plus rapproché des AUE, de l'entretien des ouvrages et du recouvrement des coûts ;
- **l'implication des usagers dans la réalisation de nouveaux forages** (à partir du travail de monitoring assuré par le technicien en lien avec les AUE pour vérifier la pertinence de l'emplacement du point d'eau).

Recommandation 3 : Fixer le prix du service de l'eau

Chaque AUE détermine les modalités de paiement du service de l'eau à partir du prix délibéré en conseil municipal. Définir ce prix et les modalités de versement en lien avec les usagers est une étape fondamentale qui peut ensuite aider à les convaincre de payer. La sensibilisation et la concertation constituent donc deux éléments essentiels. Il s'agit de :

- **Tenir compte de l'avis des usagers et de les associer** en amont dans la définition du mode de paiement ;
- **Sensibiliser les usagers sur la nécessité de consommer l'eau potable** ;
- **Favoriser le dialogue et la concertation entre acteurs**, notamment **en communiquant sur les paramètres qui ont permis de fixer le prix de l'eau**.

Concernant les paramètres à prendre en compte dans la fixation du prix de l'eau, il s'agit de :

- Procéder à la définition du prix de l'eau en tenant compte de **l'âge et de la marque de la pompe, du type d'habitat, du caractère social de l'eau, de la répartition des PMH en fonction des normes en vigueur et de la présence des personnes vulnérables**.
- **Intégrer le coût du monitoring (suivi des AUE) dans le montant de la redevance**.

Déroulement de l'atelier

Témoignages et partages d'expériences



Visite d'une AUE dans le village de Taonsogo (commune de Ziniaré)



Les travaux en groupes



L'évaluation de l'atelier par les participants



ANNEXES

Programme de l'atelier

<i>1^{er} jour</i>	
8h30 – 9h	Accueil des participants
9h – 9h30	Mot de bienvenue et présentation du réseau ACTEA
	Présentation du programme de l'atelier
	Présentation des participants
9h30 – 10h30	Introduction de la thématique de l'atelier par la DGRE
10h30 – 11h00	Pause-café
11h – 12h30	Partage d'expériences sur la mise en place des AUE (45 minutes) Témoignage de 3 communes : Dano, Saponé et Gorgadji + échanges avec la salle
12h30-14h	Déjeuner
14h – 16h30	Travaux de groupes sur la thématique « la délégation de gestion de l'eau par la commune aux AUE »
16h30 – 17h	Retour en plénière pour clôturer la journée
<i>2^{ème} jour</i>	
8h – 9h15	Restitution des groupes de travail du jour 1 + échanges avec la salle
9h15 – 10h30	Travaux de groupe sur la thématique « l'entretien des ouvrages pour un service pérenne »
10h30 – 11h	Pause-café
11h – 13h	Restitution, échanges en plénière et formulation de recommandations Présentation de pistes de solutions possibles :
	- Recommandations de l'Etude sur la Professionnalisation des maintenanciers par l'IRC - Témoignage de la Fédération des Artisans-réparateurs de Ziniaré Echanges avec la salle
13h00-14h	Déjeuner
14h – 16h	Visite d'un projet dans la localité et échange avec l'AUE
<i>3^{ème} jour</i>	
8h30 – 11h00	Travaux de groupe sur la thématique « l'implication des usagers dans la bonne gestion du service de l'eau »
11h00 – 11h30	Pause-café
11h30 – 13h	Restitution, échanges en plénière et formulation de recommandations + Témoignage d'une expérience de mutualisation des AUE
13h – 14h	Déjeuner
14h – 15h	Conclusions de l'atelier et projection des interviews
15h	Fin des travaux

Liste des participants

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction	Provenance	Téléphone	E-mail
01	SEDGO Sambo	Technicien municipal	Commune de Gorgadji	70 89 65 14	samsebgo@gmail.com
02	DICKO Hamidou	Président d'AUE	Commune de Gorgadji	76 33 62 25	-
03	DICKO Hadjatou	Trésorier d'AUE	Commune de Gorgadji	73 05 93 25	-
04	GOUEM Yacouba	SG de mairie	Commune de Arbinda	78 31 04 62	yac2gouem@gmail.com
05	DOUNA Boureima	Technicien municipal	Commune de Arbinda	76 99 82 69	-
06	ZONGO Zakaria	Assistant technique	IRC, Sahel-Dori	64 04 73 90	zongo@ircwash.org
07	BASSONO Richard	Chargé de recherche-action	IRC, Ouaga	76 72 25 98	bassono@ircwash.org
08	SALOUKA Nourou-Dhine	Chargé de communication	IRC, Ouaga	76 50 27 12	salouka@ircwash.org
09	SOUDRE G. Alassane	Membre du comité communal de l'eau et de	Commune de Zorgho	71 78 12 71	-
10	KABORE Harouna	Animateur au service technique municipal eau et	Commune de Zorgho	70 83 97 15	harounakabore84@yahoo.fr
11	KABORE K. Joseph	Président AUE de Nabitenga	Commune de Zorgho	70 47 46 91	-
12	KOLOGO Kourita	Secrétaire AUE périurbaine de Kouna	Commune de Zorgho	70 13 70 60	-
13	ILBOUDO Apollinaire Isidore	Technicien municipal eau et assainissement	Commune de Saponé	78 84 68 24	-
14	DOAMBA Poco Michel	Président CV, Membre du CCEau	Commune de Saponé	76 72 88 25 68 18 22 60	-
15	KAFANDO/SINI Binda Adèle	Présidente AUE - Karkuighin	Commune de Saponé	76 88 93 82	-
16	BARRY Yaya	Technicien municipal en eau et assainissement	Commune de Mansila	76 66 03 40	yayabarry44@gmail.com

17	BANDAOGO Hamidou Amadou	Technicien municipal en eau et assainissement	Commune de Seytenga	71 28 33 35	-
18	TAPSOBA Seydou	PDS	Commune de Béré	71 08 36 87	-
19	GUIRE Giscard	SG de la commune	Commune de Béré	76 57 54 00	guire04eric@yahoo.fr
20	OUEDRAOGO Tidiani	Point focal Eau	Commune de Béré	76 87 27 05	-
21	BAYALA/YANTIO Yolande	Conseillère GR Eau-vive	Eau-vive, Ouaga	70 16 63 73	ybayalayantio@eau-vive.org
22	SAIDOU HASSANE	Eau Vive BF	Ouagadougou	70 27 73 44	shassane@eau-vive.org
23	NIKIEMA Edmond	SG de commune	Commune de Dano	70 16 89 91	wendlas2004@yahoo.fr
24	COULIBALY U. F. Ahmed	Technicien municipal	Commune de Diébougou	72 86 66 14	tc.dbg.ouest@gmail.com
25	COMPAORE Mady	Président AUE de Mouhoun 3 de	Commune de Poura	76 64 98 38	-
26	ZOUNDI/FIGEA Hélène	Conseillère technique	PEA-GIZ, Ouaga	70 21 01 37	helene.figea@giz.de
27	COMPAORE Abdoulaye	Agent SESS/DRARHASA	DRARHASA, CN/Kaya	71 62 07 15	abdoulayecompaore40@yahoo.com
28	CONGO Yves Joane	Formateur en hydraulique AEP	CEMEAU, Ouaga	61 84 33 53	yves.joanes@gmail.com
29	SAWADOGO/OUEDRAOGO Pauline	Coordinatrice de projets AEPA	AMUS, Koudougou	71 68 42 27	yampauline@yahoo.fr
30	SOME/DAGBA GBESSIN Shurstine	Conseillère technique WASH	SNV, Ouaga	65 76 89 68	shurstine@gmail.com ssome@snvworld.org
31	SORE Mahamoudou	Point focal eau et assainissement	Commune de Kongoussi	70 18 45 34	sore_mah@yahoo.fr
32	KOUDOUGOU Amadou	Technicien intercommunal eau et assainissement-Axe	Commune de Garango	70 28 12 89	gogarisder@yahoo.fr
33	KOANDA Sayibou	Président des maintenanciers du Plateau central, FAM- PLC	Commune de Dapélogo	76 64 60 08	-

34	OUEDRAOGO Abraham	Président AUE de Lilgomdé	Commune de Ouahigouya	72 78 83 61	-
35	BAZIE Mathias	Directeur exécutif de l'Association ACACIA	ACACIA, Ouaga	70 26 19 78	bazie_mathias@yahoo.fr
36	COULIBALY Drissa	Président de la FAUEREB	Commune de Bobo	76 53 22 89	-
37	ILBOUDO Rasmané	AUE de Taonsgo	Commune de Ziniaré	76 15 91 63	-
38	GOORE Fidèle	Assistant technique eau et assainissement-FASOLIM	Commune de Ziniaré	79 26 96 21	fidelegore@gmail.com
39	TIENDREBEOGO Marcel	Point Focal eau et assainissement	Commune de Ziniaré	78 09 39 31	-
40	TRAORE Ouou Denise	Sociologue, Attaché en études et analyses	DRARHASA/PLC, Ziniaré	70 00 08 50	traore_denise@yahoo.fr
41	ZIBA Job	Sociologue, Attaché en études et analyses	DRARHASA/Est, Fada	70 08 17 25	jobziba2000@yahoo.fr
42	BAZIE Jean	Sociologue, Attaché en études et analyses	DGRE, Ouaga	70 69 56 93	kanthe.jo@gmail.com
43	N'TSOUKPOE/LOMPO Joanna Marie Delphine	Ingénieur génie rural	DGAEUE, Ouaga	76 56 68 68	joanlombo2000@yahoo.fr
44	CHARPENTIER Sophie	Chargé d'études	pS-Eau, France	68 35 83 74	charpentier@pseau.org
45	SAM P. Jean Eudes	Chargé de mission	MCD, Ouaga	70 10 37 62	sam_eudes@yahoo.fr
46	HIEN K. Alain	Animateur	ACTEA-Burkina, Ouaga	70 37 94 58	k.alainhien@gmail.com
47	ZONGO Cécile	Assistante administrative	MCD, Ouaga	70 14 35 76	maisoncoopdec@yahoo.fr

Synthèse de l'atelier : Retours sur la mise en place des AUE et leur fonctionnement
Ziniaré, du 26 au 28 mai 2015